

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

N° W21-822398

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule : 11468	Société : RAP		
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	AÏTE LNASSDOUB Hanane
Nom & Prénom :			
Date de naissance :			
Adresse :			
Tél. : Total des frais engagés : _____ Dhs			

Cadre réservé au Médecin	
Cachet du médecin : Complément mutuelle	
Date de consultation :	/
Nom et prénom du malade : _____	
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca le 11/10/2023
Signature de l'adhérent(e) : _____

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du caractère personnel.

DOCTEUR BENNIS KHALID

SPECIALISTE en Hépato-Gastroentérologie

Proctologie Médicale et Chirurgicale

Diplômé de la Faculté de Médecine d'ANGERS et de PARIS

Diplômé d'Echographie Abdominale Paris

Diplôme de Proctologie Médico-Chirurgicale Paris (St Louis)

Membre de la Société Française de Colo-Proctologie

Membre de la Société Française d'Endoscopie Digestive

ECHOGRAPHIE ABDOMINALE

20/07/2023

LAHLOU Mohamed Amine

Clinique

SPASMES EPIGASTRIQUES ET COLIQUES DIFFUS AVEC SD PSEUDO-GRIPPAL ET FIEVRE,FRISSONS.TRANSIT NORMAL.GASTRO-ENTERITE IL Y A 15 J TRAITEE EN 5 JOURS.

Examen

Foie de taille normale (FH= 12 cm), d'échostructure homogène et de contours réguliers.

Absence de syndrome de masse; absence de dilatation des VBIH.
TP de calibre normal (8 mm).VBP fine (2 mm).

Vésicule biliaire alithiasique, à paroi fine.

Pancréas normal et homogène dans son ensemble.

Absence d'adénopathies profondes.

Aspect moucheté du cadre colique et dilatation des anses gréliques pelviennes.

Rate homogène, de taille normale (grand axe de 9 cm).

Reins de taille et d'échostructure normales avec bonne différenciation corticosinusale, sans dilatation des cavités pyélocalicielles.Vessie et prostate normales.

Conclusion

ENCOMBREMENT STECORAL COLIQUE.

ANSES GRELIQUES PELVIENNES DILATEES EN FAVEUR DE GASTRO-ENTERITE.

Dr. BENNIS Khalid
HEPATO GASTRO ENTEROLOGIE
PROCTOLOGIE MEDICO CHIRURGICALE
Résidence "Al Mawlid 4" Angle Bd. Abdelmoumen et Bd. Anoual -2ème étage Appt. "A24" - Casablanca Tél : 022 98 41 16
Tél : 05 22 98 41 16

	Dates des actes médicaux	Signature et cachet du praticien attestant le paiement des actes	Montant des honoraires
Médecin traitant	20/07/23	Dr BENNIS Khalid Proctologue Médico-Chirurgical Résidence "AL Mawlid" 4 ^e étage A 24 ^e - Casablanca Portable Cabinet : 06 65 04 25 69	300 Dhs (60%) + 400 Dhs (80%) 700 Dhs
Pharmacie	20/07/23	PHARMACIE AYMANE AGEDACH KAMAL Quartier Ver Fleuri 3ème Rue Henri Thuder - Casablanca - Maroc Téléphone : 05 22 98 41 16	2600 Dhs
Analyses / Radiologie			
Auxiliaires médicaux			

VOLET DÉTACHABLE

Prière de remplir et de garder ce volet qui sera nécessaire à présenter pour toute réclamation

Docteur BENNIS Khalid

Spécialiste en Hépato-Gastroentérologie

Proctologie Médicale et Chirurgicale

Diplômé de la Faculté de Médecine d'ANGERS et de PARIS

Diplôme d'Echographie Abdominale - Paris

Diplôme de Proctologie Médico-Chirurgicale - Paris (Saint Louis)

Membre de la Société Française de Colo-Proctologie

Membre de la Société Française d'Endoscopie Digestive

Casablanca, le 20/07/23

Rahlon N'd Amine ne

Facture = 1100 DH

Echo A-bed K30 600 a

25

Dr. BENNIS Khalid
HEPATO GASTRO ENTEROLOGIE
PROCTOLOGIE MEDICO - CHIRURGICALE
Résidence "AL Mawlid" 4^e étage A 24^e - Casablanca - Tél.: 05 22 98 41 16
Portable Cabinet : 06 65 04 25 69

maphar
Boulevard A. Mami n°6
Quartier Industriel Beni Ounif Casablanca - Maroc
FORLAX 10G SAC B20
P.P.V. : 73,50 DH
Barcode : 6118001181193

LOT : W26085
Exp : 10/2025

D
HEP
PROCT
Rés 1
et

الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 98 41 16 - شقة 24^e ، المكان: المكان، رقم:



تأمين الوفاء
Wafa Assurance

**Décompte de Remboursement
Maladie-Maternité**

CONTRACTANTE : SOCIETE / 1140 /

CONTRAT N° : 9165 60 / 461500

NOM DE L'ASSURE : LAHLOU MOHAMMED AMINE

CERTIFICAT N° : 4034183 MATRICULE: 4034183

BENEFICIAIRE : LAHLOU MOHAMMED AMINE

DATE DE LA DECLARATION : 20/07/2023

DECLARATION N° : 21224656 /

DATE DE REMBOURSEMENT : 01/09/2023

CODE ACTE	NATURE DES PRESTATIONS	VOUS AVEZ PAYE	REMB. ASSUREUR DE BASE	BASE DE REMB.	* COEFF.	TAUX REMB.	MONTANT DE REMB.
5	Consultation specialiste	300.00		300.00		85.0%	255.00
14	Radiologie	400.00		400.00		85.0%	340.00
15	Pharmacie	260.00		260.00		85.0%	221.00
TOTALS		960.00		960.00			816.00
OBSERVATIONS :							

* La cotation de l'acte effectué selon la Nomenclature Générale des Actes Professionnels

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

ETABLIR UNE DECLARATION PAR PERSONNE MALADE

- En cas d'accident, préciser les causes, circonstances, date, lieu et heure.
- La déclaration doit être accompagnée de toutes pièces justificatives, (Ordonnances médicales prescrivant les médicaments ou tout examen de radiologie et laboratoire, etc...)
- Les vignettes ou à défaut les prospectus et les P.P.M. concernant les médicaments doivent être joints aux ordonnances.
- Lorsque la personne soignée bénéficie d'un régime de prévoyance, l'assuré devra remettre à l'assureur les photocopies des pièces justificatives et l'original du décompte de règlement délivré par cet organisme.
- Tous certificats, note d'honoraires et ordonnances remis à l'occasion d'un sinistre sont conservés par l'assureur.
- **Soins dentaires** : Pour les extractions multiples de plus de 5 dents, les soins spéciaux, parodontoses et radios (plus de 2 par séance). Une entente préalable est obligatoire.
- **En cas d'hospitalisation médicale ou chirurgicale** : la déclaration de maladie doit être accompagnée d'une facture détaillée et acquittée sur laquelle devront être précisés : la cotation des actes la ventilation des frais annexes, le nombre de jours d'hospitalisation et le détail de fournitures pharmaceutiques.
- **Délai de remise des pièces** : Toutes pièces concernant un sinistre, doivent être remise à l'assureur au plus tard, dans les trente jours qui suivent la guérison ou l'expiration du traitement.
- L'indemnité forfaitaire couvrant les frais de grossesse et de maternité est payable sur présentation d'un extrait d'acte de naissance.
- **Protection des données personnelles**

Les données personnelles demandées par l'assureur ont un caractère obligatoire pour obtenir la souscription du présent contrat et l'exécution de l'ensemble des services qui y sont rattachés. Elles sont utilisées exclusivement à cette fin par les services de l'assureur et les tiers autorisés.

La durée de conservation de ces données est limitée à la durée du contrat d'assurance et à la période postérieure pendant laquelle leur conservation est nécessaire pour permettre à l'assureur de respecter ses obligations en fonction des délais de prescription ou en application d'autres dispositions légales. Par ailleurs, la communication des informations de l'assuré /souscripteur est limitée aux communications obligatoires en fonction des obligations légales et réglementaires qui s'imposent à l'assureur et aux tiers légalement autorisés à obtenir les dites informations.

L'assureur garantit notamment le respect de la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Les données sont protégées aussi bien sur support physique qu'électronique, de telle sorte que leur accès soit impossible à des tiers non autorisés.

L'assureur s'assure que les personnes habilitées à traiter les données personnelles connaissent leurs obligations légales en matière de protection de ces données et s'y tiennent.

Les données à caractère personnel peuvent à tout moment faire l'objet d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition auprès du service conformité par courrier à la Boîte Postale 16193 ou par e-mail : conformité@wafaassurance.co.ma

De manière expresse, l'assuré/souscripteur autorise l'assureur à utiliser ses coordonnées à des fins de prospections commerciales en vue de proposer d'autres services d'assurance. Il peut s'opposer par courrier à la réception de sollicitations commerciales.

Vérifiez avant l'envoi que rien n'a été omis, vous évitez toute correspondance inutile, et nos règlements seront alors rapides.

VOLET DÉTACHABLE

Priére de remplir et de garder ce volet qui sera nécessaire à présenter pour toute réclamation.



تأمين الوفاء
Wafa Assurance

SIÈGE SOCIAL : 1 BD. ABDELMOUNEN - CASABLANCA - TEL : 05 22 54 55 55 - R.C. : 31 719 - I.F. 01085467 ICE : 00008373600004
S.A. au capital de 350.000.000 dh - Entreprise régie par la loi n° 17 99 portant code des assurances
www.wafaassurance.ma

DECLARATION DE MALADIE : 21224656

Cachet de l'employeur

N° du contrat :

Matricule Sté : 70153

LAILO MED AMINE

N° affiliation :

Nom et prénom de l'assuré

Médical

Dentaire

Optique

Type de déclaration

Total des frais engagés

Dr. BENNIS Khalid
HEPATO GASTRO - ENTEROLOGIE
PROCTOLOGIE MEDICO CHIRURGICALE
Rés. Mawlid 4 Ando Bd. Abderrahmane
et Edd Anoual - Casablanca
Tél : 05 22 93 41 16

Cachet du médecin :

Date de la consultation :

Nom et prénom du malade : L. Laila 17 Ans Age

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint Enfants

Nature de la maladie :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la compagnie.

Signature de l'assuré

DECLARATION

CONTRAT N° : CERTIFICAT N°

NOM DU MALADE :

DATE DE CONSULTATION :

TOTAL DES FRAIS ENGAGÉS :

21224656

تأمين الوفاء
Wafa Assurance

	medicaux	paiement des actes	
Médecin traitant	20/07/23	 Dr. BENNIS KHALID PROFESSEUR EN MEDICO-CHIRURGIQUE PROFESSOR OF MEDICAL SURGERY Professeur à l'AMU - UFR de Médecine Professeur à l'AMU - UFR de Médecine 06 22 90 41 18	300 gmf (01) + 400 ar N 700 ar
Pharmacie	20/07/23	 PHARMACIE AYNANE AGUEDACH KAMIL Quartier Val Fleuri 3 Bis, Rue Ham Moudjen Residence, Rabat III, Casablanca TÉL/FAX: 0525 99 69 21	2600S
Analyses / Radiologie			
Auxiliaires médicaux			

DETACHMENT

Prière de remplir et de garder ce volet qui sera nécessaire à présenter pour toute réclamation.

Docteur BENNIS Khalid خالد بن尼斯
Spécialiste en Hépato-Gastroentérologie
Proctologie Médicale et Chirurgicale
Diplômé de la Faculté de Médecine d'ANGERS et de PARIS
Diplôme d'Echographie Abdominale - Paris
Diplôme de Proctologie Médico-Chirurgicale - Paris (Saint Louis)
Membre de la Société Française de Colo-Proctologie
Membre de la Société Française d'Endoscopie Digestive
; الهضمى والبواسير
جي وباريس
رالياتنى (بياريس)
جراحة المخرج (بياريس)
راغن المخرج والمصارين
وقت زال العادات فرقه المسمون

Casablanca, le 21-27/23.

2023/23

Lahlon M± Amine

LOT 230383
EXP 03/2026
PPV 131.60DH

ABAIKO

3995

9,350

maphar
 Boulevard Almou n°5
 Quartier Industriel Sidi Bennour Casablanca - Maroc
 FORLAX 10G SAC B20
 P.P.V. : 73,50 DH

OT : W26085
EXP : 10/2025

Dr. E
HEPATO
PROCTOLOK
Rés Mawh
et E d
Tél

رésidence "AL Mawlid 4" Angle Bd. Abdelmoumen et Bd. Anoual 2^e Etage N° "A 24" - CASABLANCA
شـارـعـ عـبـدـ الـمـوـمنـ وـ شـارـعـ أـنـوـالـ - الطـابـقـ الثـانـيـ شـقـةـ رـقـمـ "24" - الدـارـ الـبـيـضـاءـ - الـهـافـنـ : ١٥ ٤١ ٩٨ ٩٦ ٩٥

Portable Cabinet : 06 65 04 35 69